



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

affaires étrangères : ambassades et consulats

Question écrite n° 41716

## Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les recommandations du rapport de la Cour des comptes du 29 octobre 2013 portant sur l'évolution des missions et de l'organisation des consulats français à l'étranger. Ce rapport préconise de renforcer la rationalisation du réseau consulaire dans les pays où les conditions économiques et de sécurité sont comparables à celles de la France, particulièrement en Europe. Il lui demande si le Gouvernement prévoit de suivre cette préconisation.

## Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères procède de façon continue au réexamen de la carte de ses implantations diplomatiques et consulaires. Une revue détaillée de la carte consulaire en Allemagne, en Italie et en Espagne vient d'être achevée. Dans le cadre de la décision n° 2 du dernier Comité interministériel pour la Modernisation de l'Action publique, les mesures prises dans ces pays se traduiront par la centralisation de certaines fonctions dans un pôle par pays, par exemple pour l'état civil, ou par l'adossement du consulat à une structure culturelle ou économique.

## Données clés

**Auteur :** [M. Claude de Ganay](#)

**Circonscription :** Loiret (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41716

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [5 novembre 2013](#), page 11469

**Réponse publiée au JO le :** [7 janvier 2014](#), page 45